

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 août 2016

## Communiqué de presse

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est destinée à soutenir financièrement les candidats les plus méritants, dans la préparation de certains concours de la fonction publique.

Ce dispositif est destiné prioritairement aux candidats qui, du fait de leur situation géographique et/ou sociale et familiale, n'ont pas les mêmes facilités que les autres pour accéder à des préparations de qualité.

Les bénéficiaires concernés sont soit des étudiants, soit des personnes sans emploi titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter à un concours de la fonction publique de catégorie A ou B (niveau Bac ou Licence).

Les personnes intéressées, répondant à ces critères, peuvent télécharger le dossier sur le site de la préfecture de la Martinique : www.martinique.pref.gouv.fr

Le nombre d'allocations pour la Martinique pour l'année 2016-2017 est de 15. La sélection sera faite par un jury selon des critères réglementaires définis par une circulaire ministérielle.

La date limite de réception des demandes est fixée au vendredi **30 septembre 2016**. Les dossiers peuvent être :

- expédiés par voie postale à l'adresse sui vante : Préfecture de la Martinique B.P 647-648 97262 Fort-de-France Cedex.
- déposés au rez-de-chaussée du bâtiment ERIGNAC, bureau des relations avec les usagers de la préfecture, (ex. pôle courrier), rue louis Blanc, les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h00, et les mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00. Un accusé de réception sera délivré sur place.

Pour toute information sur ce dispositif, les candidats peuvent contacter le bureau des actions de l'État de la préfecture au 05 96 39 38 27 ou 0596 39 38 17.



et sur Facebook : Prefet de la martinique